



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

## **Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 11 février 2009**

*Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.*

*Bonne lecture !*

### **Comité communication-CNC**

---

#### **CNC, 11 février 2009 -Il faut décadénasser l'accès à l'assurance-emploi**

La hausse du chômage au Canada, qui a été relevé lors des plus récentes publications de statistiques, a constitué un véritable électrochoc. Non seulement, on nous a annoncé la perte nette de 129 000 emplois à travers le pays, ce qui n'avait jamais été vu depuis 1976, mais le taux de chômage canadien a fait un bond de 10%, passant de 6,6% à 7,2%. C'est en Ontario que ces indices sont les pires : le taux de chômage y a atteint un niveau là aussi inégalé depuis 1976, soit 8,0%, dépassant même le Québec qui affiche un taux de 7,7%. Toute proportion gardée, notre niveau de perte d'emplois révèle une situation pire que celle des Etats-Unis.

Ces chiffres sont assez effarants. La réalité, pourtant, est pire. En effet, selon de nombreux commentateurs et économistes, ce sont les secteurs les plus vulnérables qui sont les premiers atteints : secteurs d'activités, mais surtout « secteurs humains », c'est-à-dire des gens qui travaillent par exemple à temps partiel et qui, pour nombre d'entre eux, n'arriveront même pas à se qualifier à l'assurance-emploi.

En effet, l'admissibilité à ce régime a été tellement réduite que la couverture s'établissait en 2006 à 46,1%. Ce chiffre représente le ratio prestataires-chômeurs, c'est-à-dire la méthode traditionnelle pour évaluer la couverture du régime d'assurance-emploi.

Le gouvernement conservateur, à travers sa Ministre des Ressources humaines, Madame Diane

Finley, conteste cette évaluation, pourtant officielle et publiée par les services de son propre ministère (*Assurance-emploi - Rapport de contrôle et d'évaluation 2007*, Ministère Ressources humaines et Développement social Canada).

Le gouvernement préfère se référer à une autre méthode de calcul, instituée au début des années 2000, pour contrecarrer les nombreuses critiques exprimées à l'endroit des compressions imposées au régime d'assurance-emploi. Cette nouvelle méthode de calcul s'appelle « taux d'admissibilité des chômeurs dont la cessation d'emploi récente était conforme aux critères de l'assurance-emploi » (p. 63 du rapport cité plus haut). Ce taux indique une couverture, en 2006, de 82,7% pour ceux qui étaient conformes aux critères... Et ceux qui ne l'étaient pas? Ceux qui, par exemple, ne réussissent pas à se qualifier, à cause du resserrement des critères d'admissibilité?

Il faut que cesse ce petit jeu de torsion des chiffres. Des gens perdent leur emploi, et ils auront besoin d'un soutien réel, concret et véritable, de façon à assurer leur sécurité économique, et celle de leur famille. C'est le rôle du régime d'assurance-emploi, qui doit être, dans les plus brefs délais, amélioré, « notamment en décadénassant l'accès aux prestations » (Mario Roy, La Presse, 13 décembre 2008).

Le gouvernement Harper, pourtant, demeure sourd aux nombreuses voix qui s'expriment en la matière : employeurs, syndicats, groupes sociaux, partis politiques, commentateurs, éditorialistes, économistes. Au sein de la société, il y a consensus pour assouplir l'accès au régime d'assurance-emploi, régime qui a dégagé au cours des 12 dernières années, plus de 57 milliards de dollars de surplus.

Il faudra probablement que la pression continue à se faire sentir, mais surtout, il faudra que l'opposition parlementaire à Ottawa, sur cette question précise, impose sa majorité. Le Parti libéral du Canada doit faire partie de la solution, cela est un incontournable, et nous espérons qu'il soit à la hauteur de l'urgence actuelle; le Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique, pour leur part, ont déjà démontré leur persévérance sur ce front.

Depuis une douzaine d'années, nous sommes engagés dans ce combat. Notre déclaration de principes définit notre volonté comme étant imperturbable. Elle l'est. Il y a quelques jours, le 7 février dernier, nous réunissions une quarantaine de représentants provenant de quelques vingt organisations différentes afin de faire le point sur la situation et d'établir un plan d'action. Il se dégage très clairement de cette réunion que nous serons très actifs dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, au moment même où une banque comme la Toronto-Dominion prédit un taux de chômage de 8,8% au Canada, d'ici la fin de cette année.

Le chemin dans lequel nous sommes engagés n'a d'autre destination que celle d'un régime d'assurance-emploi en mesure de protéger les travailleurs qui perdent leur emploi. Il n'y a rien de sorcier là-dedans, et rien ne nous détournera de cet objectif.

Pierre Céré, Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)  
Cellulaire : 514 606-4074

\*\*\*\*\*

## **CTC, 10 février 2009 - Congrès du travail du Canada : La ministre Finley n'a pas compris**

En cherchant à discréditer les critiques de la plus grande organisation syndicale du pays quant aux lacunes du Régime d'assurance-emploi, la ministre fédérale responsable d'aider les gens qui perdent leur emploi malgré eux montre qu'elle n'a pas compris.

Lors d'un échange à la Chambre des communes hier, la ministre des Ressources Humaines, Diane Finley, a accusé le Congrès du travail du Canada de travestir les faits, ce à quoi le président du CTC a rétorqué que les faits parlent d'eux-mêmes.

"On dénombre aujourd'hui plus d'un million de sans-emploi au Canada et moins de la moitié touchent des prestations d'AE. Beaucoup trop de Canadiennes et de Canadiens se voient interdire l'accès aux prestations alors que c'est maintenant qu'ils en ont besoin", déplore M. Georgetti.

D'après les données les plus récentes de Statistique Canada, sur un total de 1 125 900 sans-emploi canadiens, seuls 441 130 touchaient des prestations régulières d'AE en novembre 2008, ce qui représente un taux d'indemnisation de 39,2 % ou environ un sans-emploi sur quatre.(i)

"J'ai offert à plusieurs occasions à la ministre de la rencontrer pour défendre nos chiffres, ajoute M. Georgetti. Jusqu'ici, elle a été trop occupée pour nous rencontrer. Je pense qu'elle n'a même jamais discuté avec des sans-emploi - victimes innocentes du tsunami économique que nous vivons présentement."

Même d'après les estimations optimistes de la ministre, 20 % des travailleuses et travailleurs qui cotisent au régime et qui perdent leur emploi n'ont pas accès aux prestations.

Selon M. Georgetti, les grands problèmes du régime sont les obstacles à l'admissibilité et l'asymétrie des règles d'une région à l'autre. Trop de gens sont oubliés par le système, en particulier les femmes, les employés à temps partiel, à contrat et saisonniers, ou les gens dont l'horaire de travail est réduit comme prélude à la fermeture définitive de leur lieu de travail.

"Je serais heureux de rencontrer la ministre Finley pour discuter avec elle des moyens de combler les lacunes du Régime d'assurance-emploi afin qu'il remplisse sa mission envers les gens qui le financent et qui en ont le plus besoin en ces temps de crise économique", conclut M. Georgetti.

Le plan du CTC pour réparer le régime d'AE se trouve à l'adresse : <http://congresdutravail.ca/fr/employment-insurance-training>

(i) Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active et CANSIM, table 276-0001.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 3,2 millions

de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 130 conseils du travail régionaux. Site Internet : [www.congresdutravail.ca](http://www.congresdutravail.ca)

\*\*\*\*\*

### **Bloc Québécois, 10 février 2009 - Le bloc québécois dépose un projet de loi pour bonifier le régime d'assurance-emploi**

Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et Développement social et député de Chambly–Borduas, Yves Lessard, a déposé aujourd'hui un projet de loi visant à bonifier le régime d'assurance-emploi.

« Avec le bond sans précédent du taux de chômage en janvier, le gouvernement Harper doit absolument et sans tarder venir en aide aux milliers de travailleuses et de travailleurs qui perdent leur emploi. Les effets de la crise soulignent l'urgence d'agir et mettent le gouvernement devant la nécessité de procéder à des améliorations majeures au programme d'assurance-emploi », a déclaré Yves Lessard.

À cette fin, le projet de loi du Bloc Québécois propose prioritairement d'améliorer l'accessibilité au régime et d'établir un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous, seuil qui permettrait aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs à statut précaire d'avoir accès plus facilement à des prestations. De plus, le projet de loi suggère une hausse du taux des prestations de 55 à 60 % du salaire gagné. Il propose également l'augmentation de la rémunération assurable à 42 500 \$, en plus de prévoir des modifications qui permettraient aux travailleuses et aux travailleurs autonomes d'avoir accès, sur une base volontaire, aux prestations de l'assurance-emploi.

« En raison du manque de souplesse du programme d'assurance-emploi, plus de la moitié des travailleuses et des travailleurs qui perdent leur emploi n'ont actuellement pas accès aux prestations. Les chômeuses et les chômeurs doivent pouvoir compter sur un programme qui tient compte de leur réalité et qui répond vraiment à leurs besoins », a conclu Yves Lessard.

Renseignements : Karyne Duplessis Piché, attachée de presse  
Aile parlementaire du Bloc Québécois  
Tél. : 613 947-2495  
Cell. : 613 296-1041

\*\*\*\*\*

### **Info Dimanche.com, 10 février 2009 - Le Bloc veut bonifier le régime d'assurance-emploi**

Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et Développement social et député de Chambly–Borduas, Yves Lessard, a déposé aujourd'hui un projet de loi visant à bonifier le régime d'assurance-emploi.

« Avec le bond sans précédent du taux de chômage en janvier, le gouvernement Harper doit absolument et sans tarder venir en aide aux milliers de travailleuses et de travailleurs qui perdent leur emploi. Les effets de la crise soulignent l'urgence d'agir et mettent le gouvernement devant la nécessité de procéder à des améliorations majeures au programme d'assurance-emploi », a déclaré Yves Lessard.

À cette fin, le projet de loi du Bloc Québécois propose prioritairement d'améliorer l'accessibilité au régime et d'établir un seuil d'admissibilité de 360 heures pour tous, seuil qui permettrait aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs à statut précaire d'avoir accès plus facilement à des prestations. De plus, le projet de loi suggère une hausse du taux des prestations de 55 à 60 % du salaire gagné.

Il propose également l'augmentation de la rémunération assurable à 42 500 \$, en plus de prévoir des modifications qui permettraient aux travailleuses et aux travailleurs autonomes d'avoir accès, sur une base volontaire, aux prestations de l'assurance-emploi.

« En raison du manque de souplesse du programme d'assurance-emploi, plus de la moitié des travailleuses et des travailleurs qui perdent leur emploi n'ont actuellement pas accès aux prestations. Les chômeuses et les chômeurs doivent pouvoir compter sur un programme qui tient compte de leur réalité et qui répond vraiment à leurs besoins », a conclu Yves Lessard.